

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 25 février 2021 – 19H00**

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain,

ABSENTS : BOYER-JOLY Gilbert (pouvoir donné à Richard MAGNAN), SROCZYNSKI Charles (pouvoir donné à Richard ACHIN)

EXCUSE : GALLAND Daniel

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Prise de parole de M. ANEL (ONF) pour nous présenter les deux délibérations suivantes et répondre aux questions des conseillers.

➤ **Délibération présentation des coupes de bois de l'exercice 2022**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Pascal FRBEZAR de l'Office national des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale d'AUBESSAGNE – Les Costes relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité est en accord avec les propositions de l'ONF mais émet les réserves suivantes :

- La commune souhaite conserver le hêtre pour le proposer à la coupe pour les administrés de la commune.
- La commune souhaite également pouvoir utiliser les Epicéas pour des lots de construction sur des projets de la commune.

➤ **Délibération pour le projet d'aménagement de la forêt de St Eusèbe**

Monsieur le Maire expose le projet de premier aménagement de la forêt communale d'Aubessagne-St Eusèbe qui va désormais relever du régime forestier. En 2024, la forêt sera rattachée aux forêts des Costes et de Chauffayer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet d'aménagement présenté par l'Office national des forêts pour la période 2021-2023 et charge l'Office national des forêts d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public.

➤ **Présentation des lignes directrices de gestion de la commune d'Aubessagne avant passage pour avis devant le comité technique du CDG05.**

Monsieur le Maire rappelle que le législateur a délégué à l'autorité territoriale la mise en place de lignes directrices de gestion des employés territoriaux. La commune doit donc déterminer pour une durée pluriannuelle les enjeux et les objectifs concernant le pilotage des ressources humaines. Monsieur le Maire a souhaité bénéficier de l'accompagnement des services du centre de gestion pour préparer ce travail. Il présente le projet des grandes lignes directrices de gestion qui a été élaboré et qui devra être soumis à l'avis du comité technique. Celui-ci comprend notamment la

mise en place d'entretiens professionnels, la création d'un règlement intérieur et la réalisation de fiches de poste

La validation par le comité technique fera l'objet d'un arrêté.

- Délibération contre la fermeture des trésoreries de ST BONNET et de ST-JEAN-ST-NICOLAS

Monsieur le Maire présente la réflexion menée au sein de l'intercommunalité quant à la fermeture programmée des trésoreries de St-Jean-St-Nicolas et de St Bonnet.

Les habitants de notre commune et de la vallée qui rencontrent des difficultés financières graves ont besoin de relations faciles avec les services fiscaux pour pouvoir expliquer leur situation et négocier des étalements de paiement. Notre population a donc besoin d'un maintien du service public de proximité. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la délibération contre la fermeture des trésoreries de ST-JEAN-ST-NICOLAS et ST-BONNET

- Délibération pour le choix du bureau d'études pour les missions de contrôle technique et CSPS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir un bureau d'études afin d'assurer la mission de contrôle technique et de CSPS pour la réfection du réseau d'eau potable. Les deux sociétés consultées ont répondu à la demande.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'offre la moins-disante du bureau d'études APAVE d'un montant de :

- 3750€ HT pour la mission de contrôle technique
- 3360€ HT pour la mission de CSPS

- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « Label Ecoles Numériques 2020 »

Monsieur le Maire rappelle que l'école d'Aubessagne a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « Label écoles numériques 2020 » lancé par le ministère de l'Education nationale. Il présente la convention établie entre le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et la commune d'Aubessagne. Le projet consiste à développer les usages du numérique en milieu scolaire en acquérant des équipements numériques pour les classes et en soutenant des initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives.

L'académie s'engage à verser une subvention maximale de 3 500€ qui couvre 50% du montant total du projet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Délibération pour le déclassement d'un bien communal cadastré ZD 333 situé au Maisseret

Monsieur le Maire explique que le bien communal cadastré ZD 333 sis aux Costes, lieu-dit Le Maisseret n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il est en limite de propriété, qu'il a une faible surface de 16 m² et qu'il ne permet pas à lui seul la circulation des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de déclasser le bien communal cadastré ZD 333 situé sis aux Costes, lieu-dit Le Maisseret 05800 Aubessagne du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal

Questions diverses

- Renouvellement des concessions sur les Costes

Le Maire rappelle les idées évoquées lors de la dernière réunion de la commission en charge de cette thématique :

- la création d'un caveau dans le commun au cimetière de Chauffayer
- la mise en place d'un règlement commun aux trois cimetières

Les réflexions du soir portent sur le maintien ou non de la vente de concessions perpétuelles sur Chauffayer. Il se pose également la question d'un ou de plusieurs colombariums pour la commune. Il est également nécessaire de statuer rapidement sur le prix du renouvellement des concessions des Costes. Ce travail est confié à la commission pour une prise de décision lors du prochain conseil municipal.

- Pétition prédation loup

Monsieur le Maire présente le courrier de la profession agricole adressé au Président de la République afin de réguler la population de loup. Une pétition « prédation loup » circule afin de soutenir cette démarche. Monsieur le Maire explique avoir signé cette pétition avant de la soumettre au conseil municipal pour respecter les délais de retour fixés.

- Réflexion sur les frais de scolarité pour les enfants hors commune et sur un tarif hors repas (cas d'un enfant qui emmène ses repas en raison d'allergie).

Une réunion commission école sera programmée prochainement pour traiter le sujet.

- Demande d'un administré en situation d'infraction au code de l'urbanisme suite à une demande de régularisation faite par la Mairie.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par l'administré relancé. Celui-ci déclare qu'il pourra régulariser sa situation d'ici l'été 2021. Le conseil municipal invite l'administré à régulariser son infraction au code de l'urbanisme d'ici la fin de l'année 2021.

- Problème de communication d'un sujet abordé en CM par un conseiller

Le sujet a été abordé ensemble avec explication de la personne concernée. Chaque élu a pu juger du bien-fondé de la situation.

- Point sur la rencontre avec M.Michel BERMOND en date du 18/02/2021

Monsieur le Maire a rencontré M.Bermond qui réside à côté du four communal du Villardon pour échanger sur les nuisances causées par l'allumage du four communal. En effet, une utilisation répétée pour un usage commercial du four lui paraît difficilement envisageable et supportable.

- Point sur le projet de S.AUBERT

M.Aubert se lance dans la fabrication artisanale de pains en utilisant le four communal situé près de l'ancienne maison Boyer. Cependant, compte tenu des nuisances provoquées par la fumée du

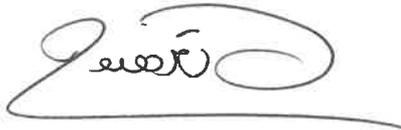
four, M.Aubert abandonne l'idée d'allumer le four communal pour la cuisson de son pain et va s'organiser autrement.

- Point sur le bail à construction

M.Bermond a expliqué l'historique de la signature d'un bail à construction avec la commune. Monsieur le Maire explique mieux comprendre le dossier avec les éléments apportés.

- Point ENEDIS sur la rencontre avec M.Charrier Sylvain en début d'après-midi (travaux sur la sécurisation et le renforcement du réseau HTA).

Le secrétaire de séance,
Sylvie GIRAUD



Le Maire
Richard ACHIN

